

## La PASS, ça sert à quoi ?

### La PASS, c'est quoi ?

- Le dispositif PASS est une cellule médico-sociale qui doit faciliter l'**accès des personnes démunies** non seulement au système hospitalier mais aussi au réseau institutionnel ou associatif de soins d'accueil et d'accompagnement social.
- Elle a pour mission l'orientation des personnes les plus démunies vers le système de droit commun pour un accompagnement médico-social.

### La PASS, comment y accéder ?

Le repérage d'un patient peut provenir de différents acteurs :

- Des **partenaires extérieurs**. Il s'agit majoritairement d'associations et de CHRS (Centres d'hébergement et de réinsertion sociale) ou des médecins de ville.
- En **interne** au cours d'un séjour hospitalier ou d'un accueil aux urgences.

L'acteur qui repère le patient contacte l'équipe **PASS**. Une évaluation sera réalisée par l'assistante sociale.

## L'équipe hospitalière de la PASS

### La PASS, quelle équipe ?

L'équipe de la PASS est située au :

**Centre Hospitalier de Privas Ardèche**  
**2, Avenue Pasteur**  
**07007 PRIVAS**



Les coordonnées de l'équipe de la PASS sont les suivantes :

- **L'assistante sociale de la PASS**

Prise de rendez-vous :

- du **lundi au vendredi**
- de **9h à 12h30** et **13h30 à 17h**
- par **téléphone** : 04.75.20.21.22
- par **mail** : pass@ch-privas.fr

- **Le médecin référent de la PASS**

Les rendez-vous sont donnés par l'assistante sociale selon le planning du médecin référent de la PASS.

Le patient pourra être orienté vers un spécialiste ou une hospitalisation.

## La PASS

### Centre hospitalier de Privas Ardèche

### PERMANENCE D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ (La PASS)

### Et si on en parlait ?

#### Accès sur rendez-vous :

**Se signaler à l'accueil,  
l'assistante sociale  
viendra vous accueillir**



**Tél. PASS : 04.75.20.21.22**

**Mail PASS : pass@ch-privas.fr**

## Qui est concerné ?

### La PASS, pour qui ?

Un patient concerné par la **PASS** est une personne en situation de précarité et démunie :

- En raison de l'absence d'une couverture sociale ou de son incomplétude,
- En raison de difficultés d'orientations dans le système de santé d'une personne désocialisée. Les situations peuvent dans ce cas avoir une origine très diverse :
  - ▷ Par exemple des personnes allophones, des personnes souffrant de troubles psychiatriques ou psychiques, des personnes fortement marginalisées avec grande désocialisation) ...



## Comment VOUS aider ?

### La PASS, pour quoi ?



Si vous avez des difficultés d'accès aux soins, la **Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)** est faite pour vous aider à accéder aux prestations auxquelles vous avez droit :

1. pour **rencontrer** une assistante sociale et / ou un médecin généraliste et / ou un médecin spécialiste.
2. pour vous aider à **accéder** aux soins dont vous avez besoin, accéder aux traitements médicamenteux ou thérapeutiques.
3. pour **faire reconnaître** vos droits sociaux (ACS, CMU-C, AME...).
4. pour vous **orienter** vers un médecin de ville, l'assistante sociale de votre secteur, des associations locales...

## Comment VOUS accompagner ?

### La PASS, pour quel accompagnement ?

L'**assistante sociale** accompagne la personne dans le but de la régularisation de ses droits

Le **médecin référent** peut demander à à l'issue d'une consultation d'intégrer la personne dans le circuit PASS :

- pour la réalisation de soins infirmiers (les IDE référents se trouvent aux urgences de l'hôpital).
- pour la délivrance via la pharmacie hospitalière ou en officine de ville ayant signé une convention PASS avec le centre hospitalier.
- pour un avis spécialisé en lien avec un professionnel du centre hospitalier.

L'orientation vers une hospitalisation ou un spécialiste fera l'objet d'une demande d'AME, aide médicale de l'Etat.

**Centre Hospitalier de Privas Ardèche**  
2, Avenue Pasteur  
07007 PRIVAS

**Tél. PASS : 04.75.20.21.22**  
**Mail PASS : pass@ch-privas.fr**